

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE VOIES CYCLABLES ET DE LIENS
PIÉTONNIERS – MOBILITÉ ACTIVE – COMPÉTENCE
D'AGGLOMÉRATION

SECTION I

DESCRIPTION DU PROJET

- 1.** Le projet consiste à réaliser diverses activités de mobilité active incluant des travaux d'aménagement de voies cyclables et de liens piétonniers, la construction de stations pour vélos et autres activités de mobilité durable et universelle, le marquage, la construction de passerelles, de trottoirs, d'escaliers, de tunnels cyclo-piéton, l'aménagement de plantations, l'installation de signaux lumineux et de systèmes d'éclairage, le tout relevant de la compétence d'agglomération.
- 2.** Le projet comprend l'octroi des contrats de services professionnels et techniques pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier ainsi que les expertises de laboratoire.
- 3.** Le projet comprend également l'acquisition et l'installation d'équipements, de machinerie, l'embauche du personnel, la tenue de consultations publiques et autres communications, l'acquittement des frais reliés à la gestion de projets, l'acquisition d'immeubles et de servitudes ainsi que le versement de contributions financières et de subventions requises aux fins de la réalisation du projet.
- 4.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

- 5.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 à 4 s'élève à la somme de 4 050 000 \$.

TOTAL : 4 050 000 \$

Annexe préparée le 2 décembre 2021 par :

Sylvie-Anne Garceau
Planification de l'aménagement et de
l'environnement